



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E87416

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2026

ÉDITÉ LE

17/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/10/2009

Forme juridique : SAS

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BRIVE LA GAILLARDE

Siret : 517 612 362 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 19218/1-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5610653004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5610653004

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/12/2025

Raison sociale : MAISON TREUIL

RUE GEORGES GIRARD  
CHEMIN DE LA DIGUE  
19130 OBJAT

Téléphone : 05 55 25 01 27

Fax :

Portable : 0685499265

Site Internet : <http://maison-treuil.fr>

E-mail : maison.treuil@laposte.net

Responsabilité légale :

TREUIL LILIAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/11/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	16/11/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	16/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	16/11/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	09/12/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	31/03/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1